

Bruxelles, le 9 décembre 2024
(OR. en)

16238/24
COR 1

LIMITE

JAI 1755
MIGR 435
RELEX 1510

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	Conseil
Objet:	Gestion des migrations – De nouveaux moyens de prévenir et combattre la migration irrégulière

Dans le document ST 16238/24 INIT, à la **page 2, le deuxième paragraphe** doit être remplacé comme suit:

“Enfin, un premier débat lié à la prochaine révision du *concept de pays tiers sûr* sera tenu au niveau du Coreper le **6 décembre**.”